

Département du Bas-Rhin
 Arrondissement de Molsheim
 Membres en fonction : 47

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**

Séance du 17 juillet 2017
 Sous la présidence de Monsieur Pierre GRANDADAM
 Le Conseil de Communauté s'est réuni le 17 juillet 2017 sur convocation
 Adressée par le Président le 11 juillet 2017.

Étaient présents: Madame Alice MOREL, (Vice-présidente). Messieurs Jean-Bernard PANNEKOECKE, Marc SCHEER (vice présidents).

Mesdames Myriam SCHEIDECKER, Patricia CASNER, Laurence JOST, Christine MORITZ, Martine KWIATKOWSKI, Michèle POIROT, Christiane OURY, Geneviève GABRIEL, Sandra GUILMIN, Sabine KAEUFLING. Messieurs Guy HAZEMANN, Emile FLUCK, Maurice GUIDAT, Philippe REMY, Pierre MATHIOT, Denis BETSCH, Jean-Louis BATT, Patrick APPIANI, André WOOCK, André WOLFF, Laurent LANDAIS, Thierry SIEFFER, Régis SIMONI, Marc GIROLD, Jean VOGEL, Gérard DESAGA Hubert HERRY, Michel AUBRY, Ervain LOUX, Alain GRISE, Pierre REYMANN, Paul FISCHER, Alain HUBER.

Avaient donné procuration : Monsieur Alain FERRY (vice-Président), Madame Christiane CUNY, Messieurs Gérard DOUVIER, Patrick BEIN, Laurent BERTRAND, Frédéric BIERRY.

Excusés : Mesdames Marie-Claude PADELLEC-ASLAN, Edwige TOMAZ. Messieurs Marc DELLENBACH , Vincent FELDER.

Suppléants : Mesdames Nicole LIGNEL, Francine MICHEL. Messieurs Serge GRISLIN, Raymond GRANDGEORGE, Jean-Pol HUMBERT, Léon KRIEGUER, Nicolas BONEL, Jérôme SUBLON, Yves MATTERN, Jean COURRIER, Patrick WIDLOECHER- LOUX .

Suppléants excusés : Mesdames Véronique SLIPKO, Claudine BOHY, Andrée PHILBERT, Catherine VINCENT. Messieurs Jean-Claude CASNER, Bernard MARCHAL, Jean-Paul HUMBERT.

Assistaient à la réunion : Madame Anne Catherine OSTERTAG. Monsieur Eric MUZIOTTI.

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2017,
- 2) Décisions du Bureau du 10 juillet 2017,
- 3) Communications,
- 4) Appel à Manifestation d'Intérêt Trame verte et bleue Grand Est en faveur de la biodiversité : dépôt d'une contribution,
- 5) Lycée agricole d'Obernai : action de partenariat
- 6) Fonds de solidarité : commune de Saint Blaise la Roche,,
- 7) Opération collective de modernisation de l'Artisanat et du Commerce
- 8) Coordination Enfance,
- 9) Désignation des délégués de la communauté de communes de la vallée de la Bruche au comite syndical du syndicat mixte pour la gestion du collège Louis Arbogast à Mutzig
- 10) La Mesnie Jacques Bachelier : le Jeu de l'Amour et du Hasard a Rothau en janvier 2018,
- 11) Collège Frison Roche : voyage scolaire,
- 12) Divers .

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JUIN 2017

Le procès verbal de la séance de conseil de communauté du 29 juin 2017 est approuvé, à l'unanimité.

2) DECISIONS DU BUREAU DU 10 JUILLET 2017.**OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU) : ADAPTATION**

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **2 252.20 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU : PROPRIETAIRES BAILLEURS

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **21 518.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT – RENOVATION URBAINE (OPAH-RU : PROPRIETAIRES OCCUPANTS MAJORES

VU la convention d'OPAH-RU signée le 18 mai 2016,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 19 Octobre 2015,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **1 950.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Rénovation Urbaine.

CR CC du 17 JUILLET 2017

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : ADAPTATION

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

DECIDE d'accorder des subventions d'un montant total de **900.00 €** à divers bénéficiaires dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT).

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le compte 6557.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL RENOV'HABITAT 67 : PROPRIETAIRES BAILLEURS

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 juin 2016,

Le Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la décision de principe d'octroi d'une subvention de l'ANAH pour un logement conventionné,

DECIDE d'accorder une subvention d'un montant total de **8 045.00 €** aux bénéficiaires en complément de subventions de l'ANAH pour logements conventionnés.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Président à signer les accords de subvention et à liquider les versements au vu du la fiche de calcul du paiement de la subvention de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (établie par SOLIHA / PACT), de la copie de la fiche de calcul du solde du dossier ANAH, de l'ordre de paiement de l'ANAH et d'une copie du bail conventionné.

Les sommes nécessaires aux paiements seront prélevées sur le chapitre 6557.

ENTRETIEN DES BATIMENTS.

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 05 mai 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de confier à

- Syndicat de la Source des Minières des travaux de création de branchement particulier eau potable pour le chalet sis au col du Donon à GRANDFONTAINE pour un montant évalué à 1 410.00 € HT.

- L'entreprise Christian DOUVIER, des travaux de branchement pour le chalet sis au col du Donon à GRANDFONTAINE pour un montant évalué à 2 418.80 € HT.
- L'entreprise ACKER SAS, des travaux de cuivrerie (pose de protection sur signalisation) sur le sentier d'accès au Temple du Donon à GRANDFONTAINE pour un montant évalué à 886.50 € HT.
- L'entreprise SATD, des travaux de rescelllement d'un fourreau de poteau de rotation d'un but de foot au stade des Grives de Barembach pour un montant évalué à 325.00 € HT

AUTORISE le Président à passer commande et à payer les factures correspondantes.

FERME DU BAMBOIS : AVENANTS TRAVAUX,

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, à l'unanimité ,

AUTORISE le Président à passer et à signer les avenants et marchés suivants :

Avenant n°1 en plus value au Lot 9 : Plâtrerie-Isolation-Faux Plafonds - attribué à l'entreprise CILIA à MARCKOLSHEIM pour un montant HT de **6 422.50 €**

Avenant n°1 en plus value au Lot 11 : Chauffage bois - Ventilation - attribué à l'entreprise MOREL à LA CLAQUETTE pour un montant HT de **9 689.15 €**

Soit un montant total de : 16 111.65 € HT.

ZONE D'ACTIVITES DE RUSS : AMENAGEMENT

CONFORMEMENT à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil de Communauté en date du 20 Octobre 2014,

Le Bureau de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, après en avoir délibéré, par dix (10) voix pour et une (1) abstention ,

DECIDE de prendre en charge les réseaux nécessaires à l'installation de l'entreprise HOUGNON contrôle technique sur la zone d'activités de Russ.

3) **COMMUNICATION**

Chantiers :

Monsieur le Président fait un point d'avancement sur les chantiers de la Communauté de communes : Piscine à La Broque, :

- pas de difficultés sur site,
- la consultation pour le lot 8 carrelage est lancée dans les DNA réponse pour le 25 08 12 heures
- la consultation pour la Délégation de Service Public sera mise en ligne cette semaine.

Ferme relais à Plaine :

- avancement normal

Aménagement du site Steinheil :

- Les travaux de démolition du site steinheil et la tranche ferme du chantier d'aménagement du bassin de terres polluées sont terminés au 13 juillet
- Un tas d'environ de 600 m3 de concassé est laissé en stock sur site, Lingenheld environnement récupérera ces matériaux au fur et à mesure de ses besoins et à notre demande si cela devenait gênant.

Immeuble menaçant ruine à Wisches :

- Le désamiantage commencera cette semaine.

Diagnostic eau assainissement :

Le comité de pilotage du diagnostic eau assainissement se tiendra le 30 août 2017 à 18 heures dans la salle de réunion de la CcVB. Seront étudiés le cahier des charges et les tableaux de données.

Le 7 septembre à 14h30, à la salle polyvalente de La Broque se tiendra une réunion avec les secrétaires de mairie et les élus référents pour le recueil des données.

Stratégie touristique

La réunion de lancement de l'étude stratégique tourisme se tiendra demain matin, 18 juillet à 8 heures 45 dans la salle de réunion de la CcVB.

4) APPEL A MANIFESTATION D'INTERET TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE : DEPOT D'UNE CONTRIBUTION.

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Trame verte et Bleue Régionale Grand Est en faveur de la Biodiversité » : Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) porté conjointement par la Région Grand Est et l'Etat vise à créer ou restaurer un maillage d'espaces naturels (trame verte et bleue - TVB) sur l'ensemble du territoire régional afin de préserver la biodiversité et d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.

Dans le cadre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la Région, les Agences de l'Eau et l'Etat mettent en commun leurs moyens humains et financiers. Par ce partenariat, ils souhaitent :

- aider les porteurs de projets à se mobiliser dans la mise en œuvre des SRCE et plus largement des objectifs de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- favoriser les synergies au sein des projets territoriaux pour une mise en œuvre conjointe des politiques « biodiversité et eau »;
- faciliter la mise en œuvre des compétences biodiversité, notamment en lien avec l'eau, par les collectivités locales et l'ensemble des acteurs ;
- renforcer les partenariats sur les territoires
- favoriser des démarches innovantes d'acteurs publics, économiques et associatifs.

Le président fait part de la transversalité entre cet AMI et la politique paysagère intercommunale de la CCVB.

Il est proposé de déposer un dossier auprès de la Région Grand Est sur le thème :

« Mise en cohérence « trame verte et bleue » des espaces à vocations agricoles et environnementales en Vallée de la Bruche »

Les axes de travail sont de trois niveaux :

1. *L'approfondissement de la connaissance des « zones humides » sur le territoire*
2. *La maîtrise foncière*
3. *La restauration / réhabilitation et gestion des cours d'eau et milieux humides*

Le montant global du projet est estimé par poste à :

1. L'approfondissement de la connaissance des « zones humides » sur le territoire :

Montant estimé du projet : Entre 60 000€ et 80 000€

Montant sollicité dans le cadre de l'AMI : 80% soit minimum 48 000€ / Maximum 64 000€

Maitre d'ouvrage et planning de mise en œuvre :

Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

Réalisation : 2018 -2019

2. La maîtrise foncière

Montant estimé du projet : Entre 125 000€ et 200 000€
 Montant sollicité dans le cadre de l'AMI : 80% soit minimum 100 000€ / Maximum 160 000€
 Maîtres d'ouvrages et planning de mise en œuvre :
 Les communes concernées et /ou la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
 Réalisation : 2018 -2021

3. La restauration / réhabilitation et gestion des cours d'eau et milieux humides

Montant estimé du projet : Entre 80 000€ et 150 000€
 Montant sollicité dans le cadre de l'AMI : 80% soit minimum 64 000€ / Maximum 120 000€
 Maîtres d'ouvrages et planning de mise en œuvre :
 Les communes concernées et /ou la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
 Réalisation : 2018 -2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de déposer un dossier auprès de la Région Grand Est dans le cadre de l'AMI « Trame verte et Bleue Régionale Grand Est en faveur de la Biodiversité »

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de mise en œuvre de ce programme

AUTORISE le Président à passer et à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération,

5) LYCEE AGRICOLE D'OVERNAI : ACTION DE PARTENARIAT

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté le partenariat noué avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles d'Obernai afin qu'une classe de Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (ACSE) 2^{ème} année participe à une action de développement local sur le territoire de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche .

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de passer une Convention de partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles d'Obernai,

AUTORISE le Président à passer et à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération,

La participation financière de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche s'élève à 2 500.00 €. Elle est destinée à couvrir les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement.

6) FONDS DE SOLIDARITE : COMMUNE DE SAINT BLAISE LA ROCHE

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 mars 2016 relative à la mise en place du fonds de solidarité,

VU la demande de la commune de Saint Blaise la Roche,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir au titre des opérations subventionnables pour l'année 2017 :

CR CC du 17 JUILLET 2017

- **Transformation de l'ancien local de la Poste en logement d'habitation par la commune de Saint Blaise la Roche.** Par délibération en date du 01 juin 2017, Monsieur le Maire sollicite une aide de **12 895.00 €** sur un montant total de **32 195.89 €**. Le montant des subventions est évalué à **6 400.00 €**. La commune de Saint Blaise la Roche apporte les **12 900.89 €** restants.

DONNE délégation au Bureau de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche pour préciser les modalités de versement de ces subventions et notamment le montant de la subvention dans la limite des sommes indiquées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur Pierre GRANDADAM, Président de la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche, à signer tous documents relatifs au montage et au financement de ces opérations.

Les sommes nécessaires au paiement seront prélevées sur le compte 204141 « Fonds de solidarité » du Budget Primitif 2017.

7) OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE

VU les délibérations du Conseil de Communauté en date du 16 avril 2007 et du 18 octobre 2010 relatives à la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'artisanat, du commerce et des services en milieu rural : Approbation du programme d'actions,

VU la convention de partenariat passée entre l'Etat, la Région Alsace et la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche relative à la mise en œuvre d'une Opération Collective de Modernisation (OCM) de l'Artisanat, du Commerce et des Services dans la Haute Vallée de la Bruche,

VU la décision prise en Comité de Pilotage du 07 juillet 2017,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions prises au comité du pilotage du 07 juillet 2017.

8) COORDINATION ENFANCE,

Monsieur le Président présente au conseil de communauté la possibilité de mettre en œuvre une action de coordination des politiques enfance et jeunesse par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche. Ces actions pourraient être conduites en partenariat avec des associations compétentes dans ces domaines, la Fédération Des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC) et Colibri-Bruche.

Madame Sandra GUILMIN, administratrice à la FDMJC, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote,

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'assurer des actions de coordination des politiques enfance et jeunesse, en lien avec la FDMJC et Colibri Bruche

DONNE Délégation au Bureau de la Communauté de communes pour définir les conditions de mise en œuvre de ce programme.

AUTORISE le Président à passer et à signer tous documents relatifs au montage et au financement de cette opération et notamment les conventions à intervenir,

9) DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA BRUCHE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DU COLLEGE LOUIS ARBOGAST A MUTZIG

VU l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2011, portant extension du périmètre de la Communauté de communes de la Haute-Bruche par adhésion de la commune d'Urmatt à compter du 1^{er} janvier 2012,

VU l'arrêté préfectoral du 24 août 2012 portant changement de dénomination de la Communauté de communes de la Haute-Bruche, extension de ses compétences et modification de ses statuts,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Collège Louis Arbogast de Mutzig, en date du 20 septembre 2012, adoptant ses nouveaux statuts,

VU les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Collège Louis Arbogast de Mutzig,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche au Comité Directeur du Syndicat Mixte du Collège Louis Arbogast de Mutzig :

- | | |
|----------------------------|--|
| - Monsieur Alain GRISE | Délégué de la commune d'Urmatt titulaire, |
| - Madame Sandra GUILMIN | Déléguée de la commune d'Urmatt, suppléante, |
| - Madame Geneviève GABRIEL | Déléguée de la commune d'Urmatt, titulaire, |
| - Monsieur Jean-Louis BATT | Délégué de la commune de Lutzelhouse, suppléant. |

10) LA MESNIE JACQUES BACHELIER : LE JEU DE L'AMOUR ET DU HASARD A ROTHAU EN JANVIER 2018,

Monsieur Jacques BACHELIER, fondateur de La Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier propose une tournée du « le Jeu de l'amour et du hasard » de Marivaux du 22 au 27 janvier 2018 au Royal à Rothau.

Cette troupe d'acteurs professionnels, issus de la classe d'art dramatique du Conservatoire de Strasbourg propose à la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche d'accueillir, pendant une semaine, une pièce du répertoire classique pour les scolaires et une représentation en soirée pour tout public.

Le coût est de **6 000,00 €**.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de s'associer à cette tournée théâtrale et de verser à la Mesnie H. Compagnie Jacques Bachelier la somme de **6 000, 00 €** à l'issue des représentations.

11) COLLEGE FRISON ROCHE : VOYAGE SCOLAIRE,

VU la délibération du Conseil de District en date du 04 Mars 1993 relative aux programmes d'actions éducatives et aux voyages scolaires,

VU la décision du Conseil Général en date du 15 Décembre 1998 portant le montant de la participation accordée par le Département pour les voyages scolaires à **5 €** par jour et par enfant,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de verser au collège Frison Roche :

- **1 500,00 €** pour un séjour sportif « Ski à La Plagne » (soit un séjour de 6 jours pour 50 élèves),

Cette participation est donnée à titre indicatif. La subvention sera versée sur présentation d'un état signé par le Chef d'Etablissement récapitulant le nombre d'élèves ayant participé au voyage.

12) DIVERS

Cartes touristiques

Madame Anne Catherine OSTERTAG, directrice de l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche, présente la nouvelle carte touristique, disponible à l'Office de Tourisme.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures 30.

/		Mme Alice MOREL	
M. Guy HAZEMANN		Mme Myriam SCHEIDECKER	
/		M. Jean Bernard PANNEKOECKE	
Mme Patricia CASNER		/	
M. Pierre MATHIOT		M. Denis BETSCH	
/		M. Emile FLUCK	
M. Maurice GUIDAT		M. Philippe REMY	
M. Jean Louis BATT		Mme Laurence JOST	
Mme Martine KWIATKOWSKI		M. Patrick APPIANI	
Mme Christine MORITZ		M. André WOOCK	
M. André WOLFF		M. Pierre GRANDADAM	
M. Laurent LANDAIS		M. Thierry SIEFFER	
M. Marc SCHEER		Mme Michèle POIROT	
M. Régis SIMONI		M. Marc GIROLD	
/		M. Jean VOGEL	
M. Gérard DESAGA		M. Huber HERRY	
/		Mme Christiane OURY	
/		M. Michel AUBRY	
/		M. Ervain LOUX	
M. Alain GRISE		Mme Geneviève GABRIEL	
Mme Sandra GUILMIN		M. Pierre REYMANN	
M. Paul FISCHER		/	
Mme Sabine KAEUFLING		M. Alain HUBER	
/			